

Europe 1 et le JDD – 30 septembre 2017

FO : contesté en interne, Mailly va durcir le ton sur les ordonnances

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a indiqué qu'il ne démissionnerait pas malgré l'opposition de son syndicat à la réforme du code du travail.

Dans la tourmente, Jean-Claude Mailly entend tenir bon jusqu'à la fin de son mandat, en avril prochain. Le secrétaire général de Force ouvrière a indiqué vendredi soir à RTL qu'il ne démissionnerait pas de ses fonctions, qu'il occupe depuis 2004, en dépit de la fronde de plus en plus forte au sein du syndicat. Sa base lui reproche ouvertement de ne pas s'être frontalement opposé à la réforme du Code du travail voulue par Emmanuel Macron. Pour conserver son leadership et calmer les ardeurs des fédérations, Mailly a donc promis de "monter le ton" sur les ordonnances "dans les semaines à venir".

Plus tôt dans la journée de vendredi, Jean-Claude Mailly a assisté à une réunion houleuse du Comité confédéral national, le Parlement du parti. Lequel a voté à la quasi-unanimité une résolution contraignant sa direction à organiser "une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances", prévue d'ici à décembre. L'instance demande "le retrait" de "mesures inacceptables" contenues dans la réforme, qu'elle considère comme une "véritable régression sociale".

Désaccords sur les manifestations

Si Jean-Claude Mailly déplorait, lui aussi, une réforme contenant des "éléments de régression sociale importants", il ne jugeait jusqu'à présent pas nécessaire de la combattre dans la rue, n'y voyant "pas la casse du code du travail" dénoncée par la CGT. Une position en complet décalage avec une partie de sa base, qui a garni les rangs des deux premières journées d'actions organisées par la CGT les 12 et 21 septembre. De nombreuses fédérations avaient ouvertement appelé à manifester, au grand dam de la direction confédérale. Des tensions que Jean-Claude Mailly tentera d'apaiser lors du bureau confédéral exécutif, convoqué lundi par ses soins.

FO : Mailly dans la tourmente

Mis en minorité hier au sein de son organisation, le leader de Force ouvrière, qui a refusé de porter le fer contre la loi Travail, convoque une réunion de bureau lundi.

Seul contre tous...

Un véritable coup de tonnerre s'est abattu hier sur la tête de Jean- Claude Mailly. Mis en difficulté depuis des semaines pour ses positions modérées sur la loi Travail, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), dont le mandat s'achève en avril, est désormais sur la sellette.

Le parlement du syndicat (comité confédéral national, ou CCN), réuni à Paris pendant deux jours pour débattre de la ligne défendue par son chef et son bureau, a décidé de changer le cap et a repris la main pour dénoncer « la casse du Code du travail ».

Selon nos informations, les 143 secrétaires d'unions départementales, de fédérations et d'organisations ont voté à la quasi-unanimité une résolution allant à l'opposé des arguments défendus depuis des mois par Mailly : « Contre les ordonnances, FO est déterminée à défendre le droit des salariés », elle considère qu'une « mobilisation interprofessionnelle avant la ratification est nécessaire ». Le résultat des urnes a été sans appel : 123 voix pour et 20 abstentions.

La veille, déjà, Jean-Claude Mailly avait ouvert la séance par un discours « un peu sur la défensive », justifiant pied à pied sa position. Depuis la fin août, le secrétaire général répète que les ordonnances voulues par Emmanuel Macron « ne sont pas la casse du Code du travail ». Par deux fois en interne, il a d'ailleurs mis sa démission dans la balance pour barrer la route à un appel de FO à une journée de mobilisation.

« On a obtenu plus en trois mois de discussions qu'en douze journées d'action l'an dernier », martèle-t-il à longueur d'interviews. Des mots bien plus conciliants que ceux de Laurent Berger, le patron de la CFDT, qui ont alimenté la grogne de nombre de militants FO. Certains n'ont pas hésité à aller grossir les rangs de la CGT lors des mobilisations des 12 et 21 septembre.

Un malaise désormais étalé au grand jour

Lors des deux journées d'action, 58 unions départementales FO (sur 97) et 8 fédérations avaient appelé à défiler, bravant les consignes données par la confédération. Du jamais- vu. Récemment, l'annonce de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, sur une hausse limitée des indemnités légales de licenciement aux dix années d'ancienneté, et non au-delà comme le réclamait Mailly qui en avait fait son totem, a fini de jeter le trouble. Un malaise grandissant qui est maintenant étalé au grand jour.

Jean-Claude Mailly ne s'y trompe pas. Absent hier matin, comme de coutume, lors des débats du CCN, le secrétaire général a fait un bref passage vers 16 h 40, lors de la clôture. Son discours a duré à peine une minute : « Mes camarades, a-t-il lancé, je considère que le bureau (NDLR : le "gouvernement" de la centrale) est mis en minorité. Je réunirai le bureau confédéral exécutif lundi et je vous tiendrai informés de la suite. » De quoi faire dire à certains que, « ça y est, il va sûrement démissionner », ce que le principal intéressé a démenti sur Twitter hier soir.

Les routiers remettent la pression dès lundi

L'ÉCHEC de la réunion jeudi soir au ministère des Transports sur l'application de la loi Travail a renforcé la détermination des routiers d'en découdre avec le gouvernement. « Non seulement on n'a rien obtenu de concret, mais on a appris avec stupeur que les ordonnances allaient impacter les frais de route », s'offusque Jérôme Vérité, de la CGT Transports.

Des opérations de tractages et des actions sont prévues lundi, ainsi qu'une intersyndicale qui se réunira à Paris à 14 heures. Toutes les organisations patronales du transport, de leur côté, se réuniront aussi lundi. « Ils ont très peur que cette histoire de frais de route mettent le feu », dit une source. Une nouvelle réunion entre les syndicats de routiers et la ministre des Transports, Elisabeth Borne, est prévue mercredi.

Le figaro – 30 septembre 2017

Tensions chez FO : Mailly promet qu'il va hausser le ton

Mis en minorité lors de la réunion du parlement du syndicat vendredi, Jean-Claude Mailly a répondu qu'il n'avait « pas l'intention de démissionner ». Un mandat « impératif » lui a été donné pour organiser une manifestation contre les ordonnances réformant le code du travail.

En vieux routier du syndicalisme, Jean-Claude Mailly avait senti l'orage mais indiquait qu'il « en [avait] vu d'autres », des discussions « rock n'roll » chez Force Ouvrière. Et comme prévu, la réunion ces deux derniers jours du « Parlement » du syndicat a été houleuse, mettant même son secrétaire général (depuis 2004) en minorité.

Une résolution va imposer une mobilisation contre les ordonnances

Le Comité confédéral national (CCN), réunissant les unions départementales et fédérations FO a en effet voté une résolution qui « caractérise les ordonnances comme étant une régression », comme l'a indiqué Fabrice Lereatif, un responsable de l'union d'Ille-et-Vilaine. Alors même que Jean-Claude Mailly a été à la manœuvre tout l'été sur le dossier, et qu'il a depuis, refusé d'appeler à toute manifestation... La résolution a été signée par 123 unions et fédérations, tandis que 20 se sont abstenues. Un mandat impératif a donc été donné au bureau confédéral (la direction) pour organiser une mobilisation interprofessionnelle, avant la ratification prévue dans les prochains mois.

Le CCN « était très chaud, tendu, compliqué », a témoigné à l'AFP un responsable syndical. Selon cette source, Jean-Claude Mailly « s'est retrouvé dans la situation désagréable d'être en minorité ». Lui qui préconise d'aller de l'avant pour les futures négociations sociales, et qui va jusqu'à affirmer que « Muriel Pénicaud [la ministre du travail] fait le job », voit donc son action réformatrice ouvertement dénoncée par les cadres du syndicat, même si selon la direction, le CCN a quand même également été l'occasion de « saluer le travail effectué par le bureau confédéral au cours de la concertation » cet été.

Mailly ne démissionnera pas mais va « lever le ton »

Malgré la colère des militants, le principal intéressé a déclaré samedi qu'il tiendrait bon. Interrogé à propos de rumeurs qui lui en prêtent l'intention, Mailly a répondu sur RTL: « je n'ai pas du tout l'intention de démissionner ». Malgré tout, la fronde a fait effet et le leader veut montrer qu'il a entendu les demandes de fermeté: « maintenant, la situation économique et sociale fait que les militants et les militantes de FO considèrent que la situation est sérieuse. Ça veut dire qu'ils considèrent qu'il faut un peu monter le ton, c'est ce que je ferai dans les semaines à venir », a-t-il ajouté. « Non je ne démissionne pas! Arrêtons l'intox! » a-t-il tweeté.



Lundi, le bureau confédéral de Force ouvrière se réunira également pour «mettre en oeuvre la résolution du CCN», qui marque un «durcissement de la position de FO», a indiqué la direction du syndicat, qui a rappelé que «le CCN est souverain».

Les responsables tiennent à l'unité syndicale

En interne, beaucoup considèrent qu'il «vaut mieux travailler en amont à une unité d'action avec l'ensemble des confédérations». La CGT, la CFE-CGC et Solidaires ont récemment appelé, chacune de leur côté, à un «mouvement unitaire» contre les réformes sociales d'Emmanuel Macron. Ces appels n'ont pas eu de suite, pour le moment.

Ouest France – 30 septembre 2017

FO. Jean-Claude Mailly n'a "pas l'intention de démissionner

Interrogé à propos de rumeurs qui lui en prêtent l'intention, le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a répondu ce samedi matin sur RTL : « je n'ai pas du tout l'intention de démissionner ».

« Maintenant, la situation économique et sociale fait que les militants et les militantes de FO considèrent que la situation est sérieuse. Ça veut dire qu'ils considèrent qu'il faut un peu monter le ton », a-t-il ajouté.

« Je reconnais que le ton est monté plus haut que je ne le pensais » (lors de la réunion du parlement du syndicat, ndlr), ajoute encore le patron de FO. « Tant qu'à dire qu'il y a un vrai mécontentement, y compris sur la question des ordonnances, tant qu'ils demandent à la confédération de lever le ton, c'est ce que je ferai dans les semaines à venir ».

Vendredi, des unions départementales et fédérations FO réunies en Comité confédéral national (CCN) ont donné mandat à la direction du syndicat d'organiser une mobilisation interprofessionnelle contre les ordonnances réformant le code du travail, avant leur ratification. Au cours de la réunion, le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly s'est trouvé « en minorité », selon plusieurs participants.

Le monde – 30 septembre 2017

Code du travail : le « parlement » de FO oblige Jean-Claude Mailly à durcir le ton

Jean-Claude Mailly avait prévenu. « Cela va être rock and roll. » Le secrétaire général de Force ouvrière (FO) n'a pas été déçu. De l'avis de plusieurs participants, le comité confédéral national (CCN) des 28 et 29 septembre a été « chaud » et même « extrêmement tendu ». « L'ambiance était à couper au couteau », confie un responsable.

Quatre-vingts intervenants se sont succédé pendant ces deux journées. Le « parlement » de la centrale – composé de 103 unions départementales (UD) et 26 fédérations – a contesté la stratégie de M. Mailly sur la réforme du code du travail, une majorité d'organisations réclamant, contre son avis, une journée d'action. La résolution adoptée (sur 143 votants, il y a eu 28 abstentions) ne demande pas le retrait des ordonnances, mais donne un mandat « impératif » au bureau confédéral pour organiser une mobilisation interprofessionnelle avant leur ratification. Les ordonnances sont qualifiées de « régression », même s'il est donné acte à la direction d'un « travail de concertation utile » avec le gouvernement.

Consignes bravées

M. Mailly a senti le vent du boulet et a donc dû hausser le ton. Mais en faisant quelques concessions, au moins formelles, il a évité d'être directement mis en cause en tant que secrétaire général, et n'a, à aucun moment, envisagé de démissionner. La crise ouverte a été évitée, peu de responsables souhaitant un règlement de comptes, alors que M. Mailly doit passer la main au congrès de FO, en avril 2018 à Lille, à un successeur prédésigné, Pascal Pavageau.



Le recentrage de M. Mailly, qui, après avoir bataillé avec la CGT contre la loi El Khomri, s'était montré conciliant face à la réforme d'Emmanuel Macron, faisait l'objet d'une vive contestation interne. Ses opposants, venus des fédérations des services publics et de la santé, des transports, du commerce, de l'éducation et de la culture, voient dans les ordonnances une « loi travail XXL ». A contrario, M. Mailly a réfuté toute « casse du code du travail » en l'absence, à la différence la loi El Khomri sur le temps de travail, d'inversion de la hiérarchie des normes. Il juge que c'est grâce à la concertation avec le ministère du travail – et secrètement avec l'Élysée –, qualifiée d'« intense », qu'il a obtenu une réhabilitation de la branche professionnelle et une extension des domaines où les entreprises ne peuvent pas déroger, en moins favorable, aux conventions collectives.

Le 12 septembre, puis de nouveau le 21 septembre, plus de la moitié des UD et plusieurs fédérations ont manifesté avec la CGT, bravant les consignes confédérales. Face à cette fronde, M. Mailly avait déjà jeté du lest sans que cela suffise. Il a fait éditer un tract avec le slogan « ni partisans ni complaisants mais déterminés pour les droits des salariés ». Et il a affirmé que, si les moyens alloués à l'instance qui va résulter de la fusion des instances représentatives du personnel étaient insuffisants, ce serait « une régression contraire à l'affichage gouvernemental sur le dialogue social ». Le 4 septembre, la commission exécutive de FO avait validé, par 28 voix contre 5, son action « en application du réformisme militant qui se traduit par l'obtention de certaines garanties et le blocage de nombreuses dispositions ». Mais elle avait jugé « inacceptables » d'autres éléments du texte.

Au final, M. Mailly aura réintroduit FO dans le jeu contractuel, comme partenaire incontournable du gouvernement dans les négociations à venir sur l'assurance-chômage et la formation. Mais dans une centrale habituée depuis plus de vingt-cinq ans, avec l'élection de Marc Blondel en 1989 puis la sienne en 2004, à contester plus qu'à passer des contrats, la pilule du recentrage a du mal à passer.